

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SNADMSA

22 OCTOBRE 2020

Etant donné le contexte de crise sanitaire, les mesures gouvernementales visant à réduire les contacts et déplacement au strict minimum sur l'ensemble du territoire, et conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, l'Assemblée Générale du SNADMSA s'est réunie le 22 octobre 2020 à distance en audio-conférence, via Teams, sous la présidence de Monsieur Edgard CLOËREC.

Le quorum étant atteint, le Président, Edgard CLOËREC a ouvert l'Assemblée Générale Ordinaire à 10 h.

Par ailleurs, Monsieur CLOËREC procède à l'identification des participants par appel retranscrit sur une feuille de présence dûment certifiée.

1. PRESENTATION LIEE AU CONTEXTE COVID

Le Président, Edgard CLOËREC indique que l'Assemblée Générale du SNADMSA qui devait se dérouler en 2019 n'a pu se tenir pour des raisons exceptionnelles liées, d'une part, à des grèves massives en France (11 septembre puis 10 décembre 2019), et d'autre part, à la crise sanitaire liée au COVID 19 depuis le début de l'année 2020.

Il est donc proposé aux participants de cette Assemblée Générale de leur soumettre pour validation l'approbation des comptes à la fois de l'exercice 2018 et ceux de l'exercice 2019.

Il souligne, par ailleurs, la forte implication des Agents de Direction durant la période permettant à la MSA d'être au rendez-vous de ses engagements et missions.

2. QUESTIONS STATUTAIRES

2.1 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du SNADMSA du 18 septembre 2018 publié sur le site internet snadmsa.fr

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du SNADMSA du 18 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2.2 Présentation des comptes de l'exercice 2018, du Rapport de la Commission de Surveillance et des comptes de l'exercice 2019

Préalablement, Monsieur CLOËREC rappelle que Monsieur Jean-Jacques LAFAYE a pris les fonctions de Trésorier du SNADMSA depuis le 1^{er} janvier 2019 et succède à Monsieur Etienne LE MAUR.

2.2.1 Comptes de l'exercice 2018 et rapport de la Commission de Surveillance

Monsieur Etienne LE MAUR, trésorier pour l'année 2018, présente les comptes de l'exercice 2018 à travers le rapport financier en soulignant :

A. LE COMPTE DE RESULTAT

Les Produits

Ils s'établissent à 20 848,59 € contre 25 306,35 € en 2017.

Les cotisations encaissées s'élèvent à 16 195 €, en baisse de -9,53 % cette année (-5,79 % en 2017, -0,08 % en 2016 et -3,77 % en 2015). Ce repli est lié à un taux de recouvrement relativement faible chez les cotisants actifs non directeurs (72,39 % contre 80,85 % sur l'exercice précédent), le nombre de cotisants actifs et retraités appelés ayant quant à lui augmenté, passant de 336 à 342.

Ainsi, en ce qui concerne les actifs, on dénombre 140 acquittés en 2018 sur 178 appelés (78,65 %), contre 154 acquittés en 2017 sur 186 appelés (82,80 %).

Pour les retraités ou invalides, on recense 111 acquittés en 2018 sur 164 appelés (67,68 %), contre 97 acquittés en 2017 sur 150 appelés (64,67 %).

Les cotisations sont calculées suivant le barème adopté en assemblée générale, qui est resté inchangé depuis 2007.

Les produits financiers s'établissent à 121,28 € contre 176,35 € en 2017, 852,82 € en 2016 et 2 548,15 € en 2015. Ils affichent une diminution constante face à l'absence de supports rémunérateurs sécurisés sur le marché.

On enregistre un produit exceptionnel de 5,00 € en 2018, correspondant à une régularisation de produit à recevoir 2017 en Cotisations.

Les charges

En baisse, encore une fois, à 20 848,59 € contre 25 306,56 € en 2017, elles enregistrent une diminution en raison de la baisse du poste Honoraires, lié à l'action en reconnaissance de la représentativité du SNADMSA, qui baisse de 5 850 €.

Le poste Déplacements est en hausse de 702,24 € à hauteur de 5 713,38 €.

La cotisation à la Fédération Nationale des Cadres Dirigeants est identique à 2017, Cette année-là, alors qu'elle était constante depuis 2013 à 1 150 €, elle est passée à 1 500 €.

Les charges financières augmentent à 276 € contre 220 € en 2017 en raison de la revalorisation en année pleine des frais de tenue de compte est de +4,54 % (mis en place par le Crédit Agricole à compter de mars 2017).

Une charge exceptionnelle a été comptabilisée cette année pour une demande de remboursement de frais de déplacement 2017 qui n'a pas été comptabilisée cette année-là.

Le résultat de l'exercice est déficitaire et s'établit à -4 527,31 €, en amélioration par rapport à 2017 (-7 229,21 €).

B. LE BILAN

Le total du bilan s'élève à 96 136,96 € contre 101 168,92 € en 2017.

L'Actif

L'actif est constitué des soldes de trésorerie (Livret A et comptes courants), qui s'élèvent à 92 581,96 €, dont 60 763,25 sur Livret A.

Les produits à recevoir s'établissent à 3 555,00 € et concernent les cotisations encaissées tardivement (4 420 € en 2017).

Le Passif

Le passif est constitué des charges à payer pour 8 629,63 € contre 9 134,28 € en 2017. Il s'agit d'une facture de Service concernant le fonctionnement administratif 2018, des honoraires relatifs au lobbying et quelques frais de déplacement de fin d'année.

Après affectation du résultat 2018, et dans l'hypothèse où l'assemblée générale approuverait les propositions qui lui sont faites par le conseil d'administration, le total des réserves serait ramené de 92 034,64 € à 87 507,33 €, soit l'équivalent de 5 ans et 3 mois de cotisations ou 4 ans et 2 mois de charges.

L'assemblée prend ensuite connaissance du rapport de la commission de surveillance composée d'Hervé CURT et Dominique RABOTEAU, et réalisé suite à la vérification des comptes du SNAD effectué le 19 juin 2019. Il a été considéré que les comptes financiers établis par le trésorier au nom du Conseil d'Administration étaient sincères et réguliers. Ils ont invité les membres à les approuver.

À l'issue de la présentation de ces rapports, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes présentés pour l'année 2018.

2.2.2 Comptes de l'exercice 2019

Monsieur Jean-Jacques LAFAYE, trésorier pour l'année 2019, présente les comptes de l'exercice 2019 à travers un rapport financier en soulignant :

A. LE COMPTE DE RESULTAT

Les Produits

Ils s'établissent à 20 750,92 € contre 16 321,28 € en 2018 soit une hausse de 4 429,64 €.

Les cotisations encaissées sont stables et s'élèvent à 16 220 € (16 195 € en 2018). Le taux de recouvrement est en légère hausse chez les cotisants actifs (74,60 % contre 72,39 % sur l'exercice précédent).

Concernant les retraités, le taux de recouvrement est de 60,39 %.

Pour les actifs, on dénombre 141 cotisations acquittés en 2019 sur 189 appelés, pour les retraités 93 cotisations acquittés en 2019 sur 154 appelés.

Les cotisations sont calculées suivant le barème adopté en assemblée générale, qui est resté inchangé depuis 2007.

Les produits financiers sont à 0 contre 121,28 € en 2018.

Les produits exceptionnels qui s'élèvent à 4 530,92 € contre 5,00 € en 2018, correspondent aux dommages et intérêts versés par l'Etat dans le cadre du recours pour excès de pouvoir lié à notre action pour la représentativité de notre syndicat.

Les charges

En baisse à hauteur de 15 700,62 € contre 20 848,59 € en 2018 et 25 306,56 € en 2017. Elles enregistrent une diminution en raison de la baisse des frais de déplacements (-2 010,02 €) en lien avec la crise sanitaire qui a induit moins de réunions en présentiel, des honoraires qui baissent de 2 100 € et des services tiers (secrétariat, affranchissements..) qui diminuent de 405,07 €.

La cotisation à la Fédération Nationale des Cadres Dirigeants est identique à 2018 soit 1 500 €.

Les charges financières ressortent à 218,04 € contre 276 € en 2018.

Les charges exceptionnelles sont nulles contre 574,91 € en 2018.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 5 050,29 € contre un déficit de 4 527,31 € en 2018 soit une amélioration de 9 577,60 €.

B. LE BILAN

Le total du bilan s'élève à 95 057,06 € contre 96 136,96 € en 2018.

L'Actif

L'actif est constitué du solde en trésorerie sur le compte courant soit 94 527,06 € contre une trésorerie de 92 581,96 € en 2018.

Les produits à recevoir s'établissent à 530 € et concernent les cotisations encaissées tardivement (3 555 € en 2018).

Le Passif

Le passif est constitué des charges à payer pour 2 499,44 € contre 8 629,63 € en 2018. Il s'agit pour l'essentiel de charges de Service concernant le fonctionnement administratif de 2019.

Après affectation du résultat 2019, et dans l'hypothèse où l'assemblée générale approuverait les propositions qui lui sont faites par le conseil d'administration, le total des réserves serait ramené de 87 507,33 € à 92 507,33 €, soit l'équivalent de 5 ans et 8 mois de cotisations ou 5 ans et 11 mois de charges.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes présentés pour l'année 2019.

2.3 Renouvellement des tiers sortants et élection des nouveaux Administrateurs

A l'unanimité, l'Assemblée Générale renouvelle les mandats des administrateurs sortants 2019 :

- ☞ Annabelle FRANCISCI
- ☞ Catherine JACOB (*ne se représente pas*)
- ☞ Lysiane LENICE (*ne se représente pas*)
- ☞ Patrick JAOUEN (*ne se représente pas*)
- ☞ Etienne LE MAUR

Aussi, l'Assemblée Générale renouvelle les mandats des administrateurs sortants au 30 septembre 2020 :

- ☞ Franck ASTIER
- ☞ Claude CHAUSSEE
- ☞ Edgard CLOËREC
- ☞ Isabelle GUEGADEN-MOREAU
- ☞ Anne PICOUX

Par ailleurs, l'Assemblée Générale désigne à l'unanimité les 5 candidats suivants à la fonction d'Administrateur :

- ☞ Karine AMARANT
- ☞ Bénédicte FEUILLEUX
- ☞ Etienne DUCONGÉ
- ☞ Thierry MAUHOURET-CAZABIEILLE
- ☞ Charles BODELOT

Edgard CLOËREC remercie chaleureusement Catherine JACOB, Lysiane LENICE et Patrick JAOUEN qui ne se représentent pas, pour leurs actions au sein du Conseil d'Administration du SNADMSA.

3. ACTUALITE SUR LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE

Préalablement, Edgard CLOËREC rappelle quelques dates importantes sur le sujet de la représentativité syndicale et souligne que l'année 2019 a été l'année de concrétisation de différentes actions menées avec :

- une mise en demeure d'une parution de décret par décision du Conseil d'Etat du 28 décembre 2018 ;
- une condamnation de l'Etat à 2 500 €.

Puis, s'en est suivi un arrêté de la Cour d'Appel de Paris, en date du 4 juillet 2019, qui a demandé l'annulation des arrêtés de représentativité des Agents de Direction MSA de 2017 et 2018 ainsi qu'une condamnation de l'Etat d'un montant de 3 000 €.

Aussi, en 2020, un engagement de processus électoral s'est opéré sous couvert d'un décret en date du 2 décembre 2019 et d'un arrêté du 16 juin 2020 qui a permis :

- une élection à la Commission Paritaire Mixte ;
- des électeurs : Agents de Direction ;
- des candidats (4 titulaires/4 suppléants) ;
- un vote par correspondance : date limite le 26 octobre 2020 ;
- un dépouillement prévu le 2 novembre 2020

Il est enfin rappelé que 2 listes seront présentées, à savoir, le SNAD et la CGC ; et que seul(s) le(s) ou le(s) syndicats ayant obtenu 8 % ou plus siègeront à la Commission Paritaire Mixte.

4. ACTUALITE SYNDICALE

L'Assemblée Générale prend connaissance de l'actualité syndicale 2019 et 2020 avec, entre autres, la rencontre du Bureau du Conseil d'Administration, en mars 2019, avec le nouveau Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA, Monsieur François-Emmanuel BLANC. Depuis, des interventions s'effectuent régulièrement auprès de Monsieur BLANC, soit par courrier, soit sous forme de rendez-vous, pour évoquer :

- la situation des Agents de Direction iMSA ;
- la situation des Agents de Direction CCMSA ;
- la contribution des Agents de Direction durant la période COVID ;
- les modalités de calcul de la RVCD 2019 ;
- le rapport de la Cour des Comptes.

Par ailleurs, le SNAD rappelle que la Convention Collective doit s'appuyer sur 5 acquis socles que sont :

- une pesée des emplois identique dans le réseau ;
- un bon niveau, certes en retrait par rapport à la catégorie A du Régime Général, mais qui peut être caractérisé comme B+ ;
- des dispositifs intéressants et mobilisateurs RVCD et 19.2, avec un bémol concernant les collègues CCMA et iMSA ;
- un dispositif de retraite supplémentaire à 3 % dont 1,2 % par le salarié ;
- enfin, un statut de Cadre Dirigeant pour tous,

et qui forment des atouts attractifs.

Cette Convention révèle des points d'amélioration. Le SNAD apporte 13 propositions autour de 4 thèmes :

- Mobilité ;
- Classification ;
- Gestion des carrières des Agents de Direction ;
- Conditions d'exercice.

Par ailleurs, les membres sont informés que le rapport de la Cour des Comptes pointe le processus de nomination, les liens entre élus et Direction et enfin l'implication dans l'Offre de Services (art 19.2).

Enfin, les enjeux à venir dans l'actualité syndicale portent principalement sur :

- la Convention Collective : suivi des travaux du Régime Général, création d'un coefficient, déblocage des plages fixes, RVCD, Art 19.2... ;
- les conditions de travail : télétravail/travail à distance, temps partiel, QVT...
- le suivi des préconisations du groupe Cadres Dirigeants et proposition syndicale ;
- l'évolution de la dirigeance et des rapports entre les acteurs ;
- l'évolution de la liste d'aptitude.

5. CLOTURE DES TRAVAUX

Monsieur CLOËREC remercie les membres du Conseil d'Administration de leur participation et les invite à voter pour les élections à la Commission Paritaire Mixte.

Le Président,

Edgard CLOËREC